

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 5 novembre 2007, 20 h, à la salle de réunion de l'hôtel de ville.**

**Présences :** MM. Jean-Eudes Boudreau  
Raymond Deslauriers  
Donald Falardeau  
Sandro Cormier  
Rémi Lebreux  
Mme Marie-Christine Lavergne (absence motivée)

**Monsieur Michel Lacroix, maire, préside la réunion.**

**07-11-293 ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**07-11-294 PROCÈS-VERBAUX**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des réunions du 1<sup>er</sup> et 22 octobre 2007 soient adoptés.

**07-11-295 RAPPORT COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur Michel Lacroix se retire des discussions sur ce rapport.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 29 octobre 2007 soit accepté à l'exception de l'item #3 concernant l'avis technique du ministère de la Sécurité publique qui soit porté à l'étude.

**07-11-296 DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE**

**1<sup>ère</sup> demande : 07-11-296 Mme Marie Leblanc**

La nature de la demande vise à régulariser la profondeur d'un lot en bordure de la falaise donnant sur la Baie des Chaleurs. En effet, la profondeur mesurée est de 40.12 m alors que les dispositions du règlement de lotissement exigent une profondeur de 45 m pour un lot desservi par le réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires.

Également, l'intersection de la rue privée projetée avec le chemin public forme un angle de 73 degrés au lieu d'un angle de 80 degrés exigé par le règlement de lotissement.

Finalement, le projet de rue privée ne pourra se terminer par un cul de sac tel que décrété par le règlement de lotissement. Le lot concerné est le lot projeté 13C-12-4 du rang 1, cadastre révisé du Canton Maria partie Est.

**2<sup>ième</sup> demande : 07-11-296-1 M. Rosaire Leblanc**

La nature de la demande vise à régulariser la profondeur des lots compris dans un projet de lotissement. En effet, la profondeur mesurée des lots projetés varie de 19.81 m à 32.45 m alors que les dispositions du règlement de lotissement exigent une profondeur minimale de 30 m.

Également, la largeur de la rue privée projetée a une largeur mesurée de 7.62 m alors que les dispositions du règlement de lotissement exigent une largeur minimale de 10 m.

Finalement, la zone de non-construction, identifiée au règlement de zonage, de 27.50 m longeant le chemin de fer est réduite à 0 m. Le lot concerné est le 3 547 261, cadastre du Québec.

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE les demandes en dérogation mineure de Madame Marie Leblanc et de Monsieur Rosaire Leblanc soient acceptées.

#### **07-11-297 AVIS DE MOTION**

Monsieur Jean-Eudes Boudreau donne un avis de motion qu'il sera présenté, à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement concernant les prévisions budgétaires 2008.

#### **07-11-298 AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE Messieurs Michel Lacroix, maire, et André Allard, directeur général et greffier, soient autorisés à signer l'acte notarié concernant l'achat des anciens lots #45A-2-20 et #45A-2-33 formant une partie de la rue Cartier-Chaleurs à Carleton-sur-Mer.

#### **07-11-299 VÉRIFICATION 2007**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte la proposition des services professionnels en vérification soumise par Alphonse Bernard CA Inc. au montant de 12 875 \$ plus taxes.

#### **07-11-300 DÉLÉGATION DES POUVOIRS NÉCESSAIRES À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QUE la ville accepte la recommandation du Groupe financier AGA Inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

ATTENDU QU' il est nécessaire pour la ville, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer délègue à la Ville de Montmagny les pouvoirs nécessaires afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de la Gaspésie-Bas-St-Laurent, Côte Nord et du Lac St-Jean et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA Inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

#### **07-11-301 DEMANDE DU CLUB ALLAOOLEG BAIE DES CHALEURS INC.**

Il est PROPOSÉ

Et résolu à l'unanimité

De porter la demande de soutien financier à l'étude.

**07-11-302                    ÉTUDE DE SÉCURITÉ – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à l'unanimité

QU' une rencontre soit organisée avec les commerçants du secteur de la rue Tracadièche avant de prendre une décision en regard avec la proposition du ministère des Transports concernant les non-stationnements au centre-ville.

**07-11-303                    PROJET DE RÈGLEMENT – VHR**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à l'unanimité

QUE ce dossier soit porté à l'étude et qu'une rencontre soit planifiée avec les représentants du ministère des Transports concernant la circulation des véhicules hors-route sur le réseau municipal.

**07-11-304                    2<sup>ième</sup> PROJET DU RÈGLEMENT #2007-132**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le 2<sup>ième</sup> projet du règlement #2007-132 modifiant le règlement de zonage #2007-99 afin de permettre les usages commerciaux et industriels à l'intérieur de la zone MI-2 du plan de zonage du secteur de Saint-Omer soit accepté.

**07-11-305                    AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT  
#2007-133**

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion et dépose le 1<sup>er</sup> projet de règlement #2007-133 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton.

**07-11-306                    RAPPORT DU COMITÉ DE RELATION DE TRAVAIL**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer prend connaissance du rapport de la réunion du CRT tenue le 29 octobre 2007 et demande aux représentants de l'employeur d'assurer le suivi auprès du syndicat des recommandations pour les sujets identifiés audit rapport.

**07-11-307                    CAUTIONNEMENT – MONT ST-JOSEPH**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte de réduire le cautionnement pour la Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont St-Joseph à 35 315 \$;

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer informe le Centre Financier aux entreprises et la Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont St-Joseph afin de diminuer progressivement ladite caution à la date d'anniversaire de son renouvellement.

**07-11-308                    O.T.J. SAINT-OMER**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la rencontre avec Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires Municipales et vice-première ministre, le conseil municipal mandate Monsieur Donald Falardeau à titre de responsable du dossier pour déposer au conseil municipal, avant le 31 décembre 2007, une évaluation des coûts des travaux relatifs à l'amélioration de l'O.T.J. à Saint-Omer.

**07-11-309 DOSSIER – GOLF**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer donne son accord de principe au projet d'entente à intervenir avec le Consortium BFGL Inc. pour la gestion et l'opération du golf de Carleton pour les années 2008 à 2017 inclusivement.

QUE Messieurs Michel Lacroix, maire, André Allard, directeur général et greffier, et Sandro Cormier, conseiller municipal, soient autorisés à négocier une entente finale et définitive concernant la gestion du golf;

QUE les personnes mentionnées précédemment soient autorisés à signer ledit protocole d'entente.

**07-11-310 LA LEVÉE DE LA RÉUNION**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

De lever la réunion à 21 h 15.